

Prévoyance professionnelle – Demande de versement anticipé ou de mise en gage

Entreprise

N° de contrat*

N° d'assuré(e)*

*Données pouvant être complétées par Allianz Suisse Vie

1. Personne assurée

Nom _____ Prénom _____
Rue, n° _____ NPA, localité _____
Date de naissance _____ N° AVS _____
Tél. _____ E-mail _____
 Célibataire Marié(e) depuis _____ Partenariat enregistré depuis _____
Lieu d'origine _____ Nationalité _____

Disposez-vous actuellement de votre pleine capacité de travail?

 Oui Non, degré de l'incapacité de travail _____ % En incapacité de travail depuis _____

Un paiement anticipé ou une mise en gage est possible jusqu'à la naissance du droit aux prestations d'invalidité.

Avez-vous bénéficié, auprès de l'une de vos anciennes institutions de prévoyance, d'un versement anticipé ou d'une mise en gage pour l'encouragement à la propriété du logement?

 Non Oui, d'une mise en gage Oui, d'un versement anticipé Date _____ Montant en CHF _____

Au cours des 3 dernières années, avez-vous effectué des rachats * bénéficiant d'allègements fiscaux auprès de l'institution de prévoyance?

 Non Oui Date _____ Montant en CHF _____

* Après un rachat, les prestations résultant de ce rachat ne pourront pas être versées sous la forme d'un capital pendant un délai de blocage de trois ans. Excepté ces prestations temporairement bloquées, un versement en capital sera possible, sachant que tout versement effectué dans les trois ans suivant un rachat entraînera un prélèvement a posteriori du montant de la déduction fiscale accordée par les autorités fiscales pour le rachat. Cette pratique fiscale s'applique également si le rachat a été effectué dans une autre institution de prévoyance dans le cas de rapports de prévoyance multiples.

2. Conjoint(e) / Partenaire enregistré(e)

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____ N° AVS _____

3. Informations relatives à L'objet

 Maison individuelle Propriété par étages Depuis quand habitez-vous l'objet? _____

Adresse de l'objet _____

4. Financement d'un logement en propriété réservé à son propre usage

<input type="checkbox"/> Versement anticipé	<input type="checkbox"/> Mise en gage	Documents à joindre:
<input type="checkbox"/> pour la construction d'un logement en propriété		copie du contrat de vente ou extrait actuel du registre foncier, copie du contrat d'entreprise définitif
<input type="checkbox"/> pour l'acquisition d'un logement en propriété		copie du contrat de vente, s'il remonte à plus d'un an: copie d'un extrait actuel du registre foncier
<input type="checkbox"/> pour le remboursement de prêts hypothécaires		copie du contrat de vente, s'il remonte à plus d'un an: copie d'un extrait actuel du registre foncier
<input type="checkbox"/> pour l'acquisition de parts sociales		attestation du constructeur de logements, règlement de la coopérative de construction de logements, originaux des parts sociales
<input type="checkbox"/> pour des rénovations/transformations		extrait actuel du registre foncier, contrat d'entreprise définitif, factures définitives d'artisans ou contrats d'entreprises générales
<input type="checkbox"/> pour le transfert sur un nouvel objet		copie du contrat de vente / de l'extrait du registre foncier (ancien objet), copie du contrat de vente après signature
<input type="checkbox"/> pour la mise en gage des prestations conf. au contrat de nantissement		contrat de nantissement, extrait actuel du registre foncier ou contrat de vente, attestation de domicile (nouveau domicile)

Cordonnées de paiement (joindre un bulletin de versement)

Compte postal n°

Titulaire du compte

Nom de la banque

NPA, localité

IBAN et BIC

Titulaire du compte

Date prévue du versement

Montant souhaité en CHF

Veillez joindre une copie d'un document officiel valable, p. ex. passeport ou carte d'identité du / de la conjoint(e) ou du / de la partenaire enregistré(e). Pour un versement en capital de CHF 30 000.- ou plus, la signature du / de la conjoint(e) ou du / de la partenaire enregistré(e) doit être officiellement authentifiée ou validée auprès d'une agence Allianz sur présentation de documents officiels (exception: transfert sur un nouvel objet).

5. Attestation d'affectation

Le / la destinataire soussigné(e) du capital s'engage à affecter le montant selon les dispositions légales de l'encouragement à la propriété du logement:

- à un crédit à la construction à l'hypothèque en 1^{er} rang à l'hypothèque en 2^e rang
- au paiement direct du prix d'achat (en totalité ou en partie)
- au remboursement de prêts hypothécaires (en totalité ou en partie)
- au transfert sur un nouvel objet

Restrictions:

Le / la destinataire soussigné(e) du capital s'engage

- à ne pas transférer le capital sur le compte personnel de l'assuré(e) ou le lui verser;
- à ne pas affecter le capital au financement de l'entretien ordinaire du logement en propriété;
- à ne pas affecter le capital au paiement des intérêts sur la dette hypothécaire et analogues.

Lieu et date

Timbre et signature du / de la destinataire du capital
(p. ex. banque, notaire)

6. Remarque importante concernant vos prestations

Un versement anticipé ou une mise en gage modifiera vos prestations LPP à la retraite et peut conduire à une lacune de prévoyance, et donc à un niveau de vie plus faible après votre départ à la retraite. Pour vous éviter toute mauvaise surprise, nous vous recommandons de procéder à un check-up de prévoyance gratuit. Comment pouvons-nous vous contacter?

- Par téléphone Par e-mail
- Je renonce au check-up de prévoyance gratuit
- Autres _____
-

7. Signature, frais et taxes

Une mention de restriction du droit d'aliéner est inscrite au registre foncier de manière à garantir l'obligation de remboursement.

Les frais d'inscription sont directement facturés à la personne assurée (demandeur / deuse) par l'office du registre foncier.

La caisse de pensions perçoit une participation équitable aux frais administratifs occasionnés par le traitement de la demande (due au moment de la remise de la présente demande).

- Pour le versement anticipé CHF 500.–
- Pour la mise en gage / le transfert CHF 300.–

Les personnes soussignées déclarent avoir pris connaissance des règles précitées et les accepter. Elles confirment l'exactitude des réponses fournies dans ce questionnaire et attestent que les photocopies annexées correspondent aux documents originaux.

Lieu et date

Signature de la personne assurée (demandeur / deuse)

Signature du / de la conjoint(e) ou du / de la
partenaire enregistré(e)

8. Cotisation de frais pour l'encouragement à la propriété du logement

Fondation collective LPP / Fondation collective
de la prévoyance professionnelle supplémentaire:

Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, 8010 Zurich

UBS SA

IBAN CH79 0023 0230 2820 9901 A

N° de compte 230-607081.01M

Référence

Nom

Prénom

N° de contrat

N° AVS

Cotisation de frais EPL

Fondation collective Allianz Pension Invest:

Allianz Pension Invest, 8304 Wallisellen

UBS SA

IBAN CH30 0023 0230 6070 8101 M

N° de compte 230-607081.01M

Référence

Nom

Prénom

N° de contrat

N° AVS

Cotisation de frais EPL